- Pièces jointes :

enquête publique.docx

Sujet: [INTERNET] Contribution à l'enquête publique "Vents de Loire"

De: Nadia Sollogoub <
Date: 11/09/2021 17:50

Pour: pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

Merci de trouver ci-joint ma contribution.

Nadia Sollogoub
Sénateur de la Nièvre

Permanence parlementaire: 11 bis, rue du 14 juillet - 58200 Cosne-sur-Loire
Téléphone: 03.86.22.48.86 Messagerie: nadia.sollogoub@gmail.com
Site internet: nadiasollogoub.fr

30 octets



Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je m'appelle Nadia Sollogoub, née le 9 novembre 1961 à Nevers, Sénateur de la Nièvre depuis le 27 septembre 2017, après avoir été maire de Neuvy-sur-Loire (58) de 2008 à 2017.

Je tiens à vous exposer ce jour les motifs de mon opposition au projet « Vents de Loire ».

Ayant été membre de la commission du développement durable au Sénat de 2017 à 2020, j'ai acquis la conviction lors de mes différents travaux, que la carte d'implantation des éoliennes est désormais totalement déconnectée de la carte des vents. Les éoliennes sont des projets commerciaux qui sont développés là où les communes sont pauvres.

Ayant été maire de Neuvy-sur-Loire, à proximité immédiate de la centrale nucléaire de Belleville, j'ai pratiqué pendant 9 ans la culture du risque de l'accident nucléaire. Je l'ai accepté afin que mes concitoyens puissent être alimentés en électricité décarbonée. Aujourd'hui, dans la plupart des communes concernées par le projet « Vents de Loire », les habitants ont à leur domicile des comprimés d'iode à absorber en cas d'accident nucléaire. Et c'est à ces mêmes habitants que l'on demande d'accepter de nouvelles nuisances ... afin de remplacer une électricité décarbonée par une autre électricité décarbonée, ce qui est insupportable.

Etant élue par les élus locaux, au service des élus locaux, je suis sensibilisée aux divers textes et amendements qui reviennent régulièrement en discussion, particulièrement une Proposition de Loi de mon collègue Hervé Maurey, tendant à permettre aux élus locaux qui sont les premiers concernés par leurs enjeux de leurs territoires, de pouvoir s'opposer fermement à un projet qui ne leur semblerait pas opportun.

Des travaux parallèles reviennent en discussion du côté de l'Assemblée Nationale. Une Proposition de Loi « tendant à raisonner le développement de l'éolien » vient d'y être rejetée, mais les propos de son rapporteur, le député Aubert, me semblent plein de bon sens, et résumant parfaitement les motifs de mon désaccord :

« Le développement de l'éolien semble aujourd'hui faire consensus... consensus, oui, mais seulement chez les décideurs ! (...)

Le développement de l'énergie éolienne a connu dans notre pays un essor excessivement important depuis le début des années 2000. Au 30 juin 2020, la France comptait 1 975 installations éoliennes pour une puissance de 17 gigawatts (GW). Or la France est un pays densément peuplé et le développement de l'éolien provoque des conflits d'usage à terre comme en mer, qui s'intensifient. Ils concernent notamment l'exercice de certaines activités économiques.(...)

Le développement de l'éolien est à ce point incontrôlé qu'il porte atteinte à l'exercice de certaines activités régaliennes. Du fait de leur emprise au sol, de leur taille et des perturbations engendrées par les pales sur la propagation des ondes, les éoliennes réduisent la performance des radars météorologiques, des radars de l'aviation civile et des radars d'observation militaire quand elles se trouvent dans leur rayon de visibilité. Elles peuvent même représenter un véritable danger pour les vols militaires à basse altitude. (...)

Le ministre de la transition écologique et solidaire, Mme Élisabeth Borne, a elle-même reconnu lors de son audition devant la commission des affaires économiques du Sénat le 18 février dernier qu'il y a eu un « développement anarchique de l'éolien terrestre » et que l'État a « laissé s'implanter certains projets de parcs éoliens qui sont en covisibilité de monuments historiques ou dispersés au sein de petits parcs, de taille et de forme variables, ce qui crée une saturation visuelle et un sentiment d'encerclement autour de certains bourgs parfois insupportable » (ID).

L'État a mené à marche forcée une politique de déploiement de l'éolien décidée d'en haut et appliquée par les préfets tandis que les élus locaux, qui sont les meilleurs connaisseurs des réalités du terrain et se font les porte-voix des populations impactées, n'ont aucun pouvoir de bloquer un projet qui ne recevrait pas l'assentiment de citoyens.

La situation actuelle est un déni de démocratie humiliant pour les élus et les citoyens et votre rapporteur remarque d'ailleurs que ce sont toujours les mêmes qu'on se refuse à écouter : les élus et les habitants des espaces ruraux, où on déploie massivement des éoliennes. (...)

Si les riverains souffrent, les contribuables payent la facture car la politique de développement de l'éolien est une véritable gabegie financière. En effet, les coûts de soutien direct à la filière éolienne sont absolument exorbitants, comme votre rapporteur l'a constaté lors de la préparation du rapport qu'il a rendu sur les crédits relatifs à l'écologie dans le cadre de l'examen de la loi de règlement pour 2018. Sans même parler des coûts induits — difficilement évaluables — on estime que, depuis le début des années 2000, les coûts directs de soutien à l'éolien représentent une somme comprise entre 72,7 et 90 milliards d'euros, en comptant le coût des engagements pris et devant être honorés ainsi que le coût tenant au respect des objectifs fixés à ce secteur par le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028. Tout ceci pour une filière qui est appelée à représenter au mieux 15 % de notre production électrique. À titre de comparaison, ce sont « seulement » entre de 72 à 80 milliards d'euros qui ont été investis dans la construction initiale du parc nucléaire, qui, rappelons-le, assure la plus grande partie de la production électrique (71,7 % de la production en 2018) (20).

Cette situation-déplorable ne peut que s'aggraver dans les années à venir du fait des objectifs excessivement ambitieux en matière de développement de l'éolien fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Celle-ci prévoit que la puissance installée devra être comprise entre 33,2 et 34,7 GW en 2028, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à aujourd'hui. Pour l'éolien en mer, qui reste encore à développer, la puissance installée devra être comprise entre 5,2 et 6,2 GW en 2028 (LO). C'est pourquoi votre rapporteur propose, par sa proposition de loin de mettre en place une approche raisonnée du développement de l'éolien qui permette de faire cesser un développement imposé aux citoyens, qui donne à leurs élus locaux le pouvoir d'empêcher des projets qu'on leur impose et qui protège le cadre de vie des riverains. Il s'agit de mesures de bon sens qui s'imposent pour tous ceux qui acceptent d'être lucides face au développement irraisonné de l'éolien. »

Pour toutes ces raisons, je vous prie d'enregistrer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mon opposition au projet cité en objet.

Nadia Sollogoub